



Groupe de Coordination sur l'Égalité des Sexes dans les Interventions d'urgence : Réseau des Points Focaux Genre des clusters Mali

Termes de Référence

Introduction

La [politique du Comité Permanent inter-organisations \(CPI-IASC\)](#) sur le genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'action humanitaire prévoit une structure de coordination sur le genre dans l'architecture humanitaire en appui à l'Equipe Humanitaire Pays (EHP). L'objectif de cette politique est de faire de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles un principe fondamental dans l'action humanitaire. Le but de la structure de coordination sur le genre dans l'action humanitaire est de soutenir le leadership en genre de l'EHP ainsi que les Clusters à la programmation et dans tous les aspects liés à l'intégration de l'égalité des sexes dans leur travail quotidien pour assurer une assistance adaptée qui répond aux besoins spécifiques selon le sexe et l'âge.

Contexte Humanitaire du Mali

La situation humanitaire au Mali reste extrêmement fragile et complexe, se caractérisant par la présence de groupes armés non étatiques et l'insécurité persistante le long des frontières dans les pays du Liptako Gourma (Burkina Faso et Niger), par des conflits intercommunautaires récurrents, par une augmentation de la criminalité avec la prolifération des armes légères et de petits calibres, par la présence d'engins explosifs improvisés, par les flambées de violence, en particulier dans les régions du nord et du centre, et par les attaques contre les forces armées nationales et internationales ainsi que contre les organisations humanitaires. En 2019, l'ampleur de la crise s'est davantage accentuée avec l'expansion généralisée de la violence et de l'insécurité dans tout le centre du pays avec une dimension transnationale dans l'espace du Liptako Gourma. La pandémie de COVID-19 continue d'accroître les vulnérabilités de la population : 8,2 millions de personnes affectées par la crise parmi lesquels 4,3 millions dont 53 % d'enfants, 23 % de femmes, 21 % d'hommes et 3 % de personnes âgées en besoin d'assistance humanitaire (HNO 2020).

La prise en compte du genre dans les interventions humanitaires au Mali

Les vulnérabilités sont différentes selon le sexe, l'âge, le handicap, l'état matrimonial ou de santé, le lieu de résidence, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, le statut migratoire (les personnes déplacées internes (PDI), les rapatriés, les retournés, les réfugiés, par exemple) et d'autres facteurs socioéconomiques. Les femmes sont non seulement les plus affectées par la crise, mais elles représentent 52% des personnes qui sont



dans le besoin : Elles s’occupent de la famille et des tâches domestiques ; elles occupent de nouveaux rôles et fonctions comme cheffes de ménages avec tout le poids social de telles responsabilités et ceci dans un cadre législatif, économique, politique et social souvent défavorisant. Les hommes sont les principales cibles d’assassinats, de règlements de compte, d’enlèvements, de meurtres.

Une analyse par groupe de genre des conséquences de la crise humanitaire dans toutes les phases du cycle de programmation humanitaire permettra une réponse plus adéquate. Elle s’accompagne de la maîtrise des principes et des outils de la programmation basée sur l’égalité des sexes. Les clusters ont besoin d’être appuyés pour assurer cette programmation de façon adéquate. Aussi, le Réseau des Points Focaux Genre des clusters dans les interventions d’urgence prendra-t-il un rôle important pour créer les conditions de pérennisation d’une approche de l’analyse humanitaire basées sur les vulnérabilités spécifiques liées au genre et à l’âge.

Objectifs du Réseau des Points Focaux Genre des clusters

L’objectif du Réseau des Points Focaux Genre des clusters est d’appuyer l’EHP et les clusters à intégrer l’égalité des sexes et à prendre des mesures ciblées dans chaque cluster, lorsque cela est possible dans la programmation humanitaire grâce à l’analyse des tendances genre émergentes de la crise. Il faudrait cependant souligner que la responsabilité du travail sur l’égalité des sexes reste avec tous les acteurs humanitaires à tous les niveaux et ne se limite pas aux Points Focaux genre.

Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters assure la coordination des initiatives genre prises au niveau intercluster et accompagne les clusters dans leurs efforts d’intégration du genre dans leurs interventions. Il contribue au renforcement des capacités des clusters dans les compétences pratiques dans la programmation de l’égalité des sexes et conseille l’intercluster et l’EHP en matière d’intégration du genre ainsi que les principes de redevabilité envers les populations affectées (RPA), la protection contre l’exploitation et les abus sexuels (PEAS), les normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d’urgence conformément à la stratégie de l’égalité des sexes de l’EHP ainsi que de la politique du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) sur le genre et l’autonomisation des femmes et des filles dans l’action humanitaire.

Affiliation

1. Le **Groupe de Coordination sur le Genre dans les Interventions d’urgence**, ici appelé **“Réseau des Points Focaux Genre des clusters”** est une structure d’appui à l’EHP conformément à la politique du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) sur le genre et l’autonomisation des femmes et des filles dans l’action humanitaire.
2. L’EHP devra désigner une institution Lead qui sera le garant du bon fonctionnement du Réseau des Points Focaux Genre des clusters. Cette institution veillera à la mise en œuvre effective du Plan d’action du Réseau et à son efficacité auprès des Clusters, de l’intercluster et de l’EHP.
3. Le Réseau des Points focaux Genre des clusters établira des liens fonctionnels avec le Groupe Thématique Genre de l’UNCT (GTG) afin de travailler sur des agendas communs dans le cadre du Nexus entre l’humanitaire et le développement, notamment dans le renforcement des capacités des membres et des partenaires locaux étatiques et non étatiques ainsi que pour l’analyse commune de la problématique genre du pays, et, le cas échéant, pour la programmation et la mise en œuvre des programmes.



De la Qualité de Membre / Composition

Sont membres du Réseau des Points Focaux Genre des clusters :

- Les membres actuels du Groupe ad hoc Genre de l'EHP, parmi lesquels les conseillers en genre de différentes agences des Nations Unies et des organisations non-gouvernementales internationales et nationales ainsi que toute expertise de l'académie et de la "national womens machinerie" reconnue comme telle;
- Les Points Focaux Genre des clusters sont les membres désignés par le cluster pour le représenter dans le Réseau. Le cluster peut désigner jusqu'à 4 personnes, parmi lesquels deux locaux et deux internationaux.;
- Toute organisation participant au cluster, ce inclues les structures étatiques, peut présenter des candidats au cluster qui les validera comme représentant du cluster au Réseau.
- Chaque membre désigné par le cluster doit préalablement obtenir l'aval, le temps et le soutien de son organisation/ employeur ainsi que la validation de l'EHP et inclure ses objectifs dans son plan de travail;
- L'institution lead pour le Réseau des Points Focaux Genre des clusters désignera une personne et son suppléant pour le coordonner et le représenter aux différentes instances de la coordination humanitaire et dans les relations avec le Groupe Thématique Genre (GTG).
- Le/la GenCap va travailler en étroite collaboration avec le/la coordinateur/trice du Réseau afin d'accompagner ce dernier à atteindre les objectifs assignés dans l'accompagnement de l'EHP dans la programmation basée sur l'égalité des sexes dans les interventions de la réponse humanitaire au Mali.

Attributions / Responsabilités et obligations

1. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters accompagne et appuie les coordinateurs et les membres des clusters dans la programmation basée sur l'égalité des sexes, notamment :
 - a. La mise à jour des outils du cluster pour refléter la prise en compte de l'égalité des sexes et la promotion des collectes systématiques et analyses comparatives des données désagrégées par sexe et par âge, et d'autres facteurs pertinents ;
 - b. La planification, la conduite et l'exploitation des analyses Genre et des analyses Genre rapides à effectuer ou effectuées par chaque cluster et au niveau intercluster;
 - c. La programmation des activités résultant des conclusions des analyses genre et des analyses de genre rapides informeront la programmation des activités et permettront des actions ciblées ;
 - d. Le soutien à l'élaboration et l'adoption des normes minimales de genre/engagements genre pour chaque cluster ;
 - e. Le profil genre de chacun des clusters pour mettre en évidence les grandes problématiques genre de chacun des clusters ;
 - f. La familiarisation avec les mesures d'égalité des Genres (MEG) du marqueur du genre et d'âge du CPI-IASC (le MGA) et l'usage de ces dernières;
 - g. La promotion de l'inclusion dans les interventions du cluster ;
2. Les membres du Réseau des Points Focaux Genre des clusters discutent des opportunités et des problèmes relatifs à la prise en compte de l'égalité des sexes dans la gestion et le fonctionnement de chaque cluster sur la base d'une analyse des capacités et des vulnérabilités de chacun des clusters en matière d'égalité des sexes.



3. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters fait, de façon régulière, des recommandations à l'EHP sur la base des preuves des problèmes saillants récoltés sur le terrain en matière de l'égalité des sexes liée à la crise humanitaire en cours.
4. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters nourrit les décisions de l'EHP et y contribue pour la promotion de la programmation basée sur l'égalité des sexes.
5. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters fait, pour le compte de chaque agence lead de l'EHP, le suivi du niveau de mise en œuvre de la stratégie genre de l'EHP et de son Plan de mise en œuvre.
6. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters conseille l'intercluster et le/la coordinateur/trice des clusters sur l'intégration de la dimension de l'égalité des sexes dans les interventions mises en œuvre.
7. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters fait un plaidoyer permanent de la programmation basée sur l'égalité des sexes et l'inclusion sur la base des informations pertinentes récoltés sur le terrain grâce aux analyses de genre effectuées par les clusters.
8. Les membres du Réseau des Points Focaux Genre des clusters sont tenus de suivre les formations organisées pour le renforcement de leurs capacités dans les différents domaines inhérents à la programmation basée sur l'égalité des sexes, notamment le curriculum Genre dans l'Action Humanitaire (GiHA). À leur tour, ils devront coacher les organisations membres du cluster dans leurs pratiques de travail et activités quotidiennes et donner des formations théoriques aux clusters.

Rapports hiérarchiques (Reporting Relationships)

1. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters rend compte auprès de l'EHP selon son ordre du jour conformément à sa stratégie d'égalité des sexes.
2. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters est redevable auprès du/de la coordinateur/trice du cluster, de la coordination intercluster ainsi que de l'EHP.
3. Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters fait un rapport mensuel au Groupe de Coordination Intercluster ainsi qu'à l'EHP.
4. Chaque membre du Réseau des Points Focaux Genre des clusters est tenu de discuter mensuellement son plan de travail, son rapport sur les activités du cluster avec le coordinateur du cluster ainsi que les membres de ce cluster lors des réunions mensuelles du cluster.

Réunions

1. Le Réseau se réunit tous les mois pour:
 - a. Partager des informations sur la manière dont leur cluster intègre l'égalité des sexes (Histoires- succès, défis et plans à relever);
 - b. Passer en revue les problèmes et développements émergents et discuter de la manière de diffuser
 - c. Documenter et mettre en lumière les bonnes pratiques d'égalité des sexes en cours dans les différentes interventions des Clusters.



Renforcement des capacités des membres du Réseau des Points Focaux Genre des clusters

Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters constitue en son sein un "Groupe de travail Formation Genre". Ce dernier est composé des Conseillers en genre de différentes institutions ainsi que de toute autre ressource qualifiée disposant d'une grande expérience dans le genre et la programmation basée sur l'égalité des sexes. Les membres de ce groupe de travail formation doivent être capables de faciliter la formation et être familier avec le curriculum du Genre dans l'Action Humanitaire (GiHA). Les professionnels en genre de différentes institutions ainsi que le/la conseiller/conseillère principale en genre (GenCap) sont d'office membres de ce groupe de travail formation au sein du Réseau.

1. Les membres du Groupe de travail Formation Genre identifient les besoins en formation des membres du Réseau, conçoivent le plan de formation et facilitent les séances de renforcement des capacités conformément au calendrier de formation et à la stratégie de l'EHP pour l'égalité des sexes.
2. Les membres du groupe Formation Genre présentent un plan de formation au réseau validé par l'ICCG et l'EHP. Ce plan est accompagné par un budget ainsi que les institutions qui s'engagent à le financer/prendre en charge.
3. Les membres du Réseau des Points Focaux Genre des clusters participent impérativement aux séances de formation pour le renforcement de leurs capacités dans la programmation basée sur l'égalité des sexes tous les 3 mois et selon le plan de formation approuvé par l'EHP.
4. Les membres du Réseau des Points Focaux Genre des clusters les plus compétents seront appelés à donner des formations GiHA au sein de leurs Clusters respectifs.

Plan de Travail

Le Réseau des Points Focaux Genre des clusters adoptera un plan de travail conformément aux objectifs retenus dans la Feuille de route Genre du Mali. Ce plan sera adapté annuellement selon les priorités émergentes avec l'appui de l'ICCG et de l'EHP.

Les membres de l'EHP, l'ICCG et les clusters sont consultés régulièrement sur le suivi des résultats du Réseau des Points focaux Genre des clusters.

Résultats de la Feuille de route Genre	Activités	Timing	Critères de vérification des résultats
1. L'EHP a accès à des préoccupations d'égalité des sexes fondées sur des preuves, à des alternatives d'actions correctives et à des propositions de stratégies parmi lesquelles des actions de programmation et de plaidoyer.	<ul style="list-style-type: none"> • Les coordinateurs du Réseau fournissent à l'EHP des recommandations stratégiques fondées sur des preuves tous les 2 mois. Les conseils peuvent être liés à des secteurs spécifiques et / ou à une analyse des inégalités entre les sexes aggravées par la crise. 	<p>Ad hoc</p> <p>* A travers le HPC + Formations</p> <p>* Deux fois par an</p>	<p>1. 1 Le compte rendu des réunions de l'EHP fait référence à ces préoccupations, recommandations et décisions émergentes en matière d'égalité des sexes.</p> <p>1.2 Le compte rendu des réunions de l'EHP enregistre les questions qui ont été discutées avec le groupe de réflexion et les décisions ont été prises.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • L'EHP rencontre le groupe de réflexion du Réseau pour discuter de la manière dont elle peut soutenir l'égalité des sexes dans les cultures locales. 		1.3 Les compte rendus font mention de l'évolution du ou des problèmes au moins tous les 6 mois.
2. Les indicateurs de la stratégie de l'égalité des sexes de l'EHP et de son plan de mise en œuvre sont suivis.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Réseau rend compte aux membres de l'EHP des progrès accomplis vers les résultats sélectionnés de la Stratégie d'égalité des sexes de l'EHP et de son plan de mise en œuvre. 	Tous les 6 mois	2.1 Le compte rendu de l'EHP mentionne tous les 6 mois l'avancement des indicateurs et les décisions y afférentes.
3. L'ICCN s'assure que la programmation basée sur l'égalité des sexes est appliquée tout au long du cycle de programmation humanitaire en utilisant les cadres et outils disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du Réseau soutiennent leur cluster sur la manière de mener une analyse de genre rapide dans le cadre de ses évaluations conformément au Manuel de l'IASC sur le genre et aux outils convenus. • Les membres du Réseau fournissent des conseils aux clusters et à l'ICCN sur la manière d'incorporer des mesures d'égalité des sexes. • Les membres du Réseau aident l'ICCN et les coordinateurs des Clusters à utiliser le MGA de l'IASC pour la conception et le suivi et ses liens avec l'amélioration des programmes d'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Avant & pendant les évaluations des besoins. * Ad hoc * Avant les phases de planification et de monitoring * Tel que mentionné dans le calendrier du cycle de programmation humanitaire 	<p>3.1 Chaque cluster réalise au moins une évaluation des questions de l'égalité des sexes par an.</p> <p>3.2 Les compte rendus du Groupe mentionnent les discussions sur la manière d'intégrer l'égalité des sexes dans la programmation et les normes minimales associées.</p> <p>3.3 Le FTS de OCHA rapporte qu'au moins 80% des projets ont appliqué le MGA de l'IASC aux étapes de formulation et de suivi.</p> <p>3.4 Le monitoring périodique rend compte de la manière dont les questions d'égalité des sexes sont traitées par les clusters.</p>
4. Les clusters intègrent les questions d'égalité des sexes se traduisant par des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du Réseau discutent : <ul style="list-style-type: none"> - de l'analyse de genre rapide avec les clusters 	* Ad hoc	4.1 Le compte rendu du cluster mentionne les discussions sur la manière

